

R 19 mai 2015

Bénédiction des couples homosexuels : "une décision historique"

Le sociologue Jean-Paul Willaime, directeur d'études à l'[EPHE](#), estime que la décision du synode de l'Église protestante unie de France ([EPUdF](#)) de permettre la bénédiction des couples de même sexe est une "ouverture prudente et non une rupture".

Peut-on qualifier la décision de l'EPUdF d'historique ?

Certainement, si on se souvient de l'importance qu'a eue l'éthique conjugale et familiale traditionnelle dans l'histoire des Églises de la Réforme. Les protestants, luthéro-réformés comme évangéliques, ont particulièrement valorisé le couple hétérosexuel avec enfants, dans une vision traditionnelle de la famille chrétienne.

Cette décision de bénédiction des couples homosexuels traduit donc une évolution importante. C'est une ouverture prudente et non une rupture, dans la mesure où l'EPUdF offre la liberté de choix – bénir ou pas – aux pasteurs et aux conseils presbytéraux, et se donne le temps de l'expérimentation et de la réflexion pour choisir un texte liturgique approprié.

Cette décision confirme la place spécifique des luthéro-réformés qui, en accompagnant positivement certaines évolutions de la société française, ont fait preuve d'une certaine modernité, notamment pour ce qui concerne les femmes : contraception et maternité responsable, soutien à loi Veil sur l'IVG sous certaines conditions, accès des femmes au ministère pastoral..

L'EPUdF serait-elle la seule église "moderne" aujourd'hui ?

Je suis frappé par l'écho médiatique, le *buzz* comme on dit, de ce vote. Cette décision marque davantage encore la différence de l'EPUdF avec l'Église catholique et avec les Églises protestantes évangéliques. Dans le même temps, cette ouverture est très prudente, soucieuse de la communion fraternelle, en respectant ceux qui, au sein même de l'EPUdF, ne sont pas d'accord avec cette bénédiction. Il est d'ailleurs intéressant de noter que cette liberté de choix marque aussi une différence avec la société civile. Alors que les maires ne peuvent pas refuser de célébrer des mariages de couples de même sexe, pour la bénédiction de tels couples, des pasteurs le pourront.

Quel regard portez-vous sur le processus synodal ?

Quand en 1965 se posa la question du pastorat des femmes, les débats, les controverses sur l'exégèse des Écritures et sur l'anthropologie biblique furent nombreuses. Puis une décision fut prise et les débats se tassèrent. De la même façon, sur la question qui nous occupe aujourd'hui, il y a eu un espace délibératif dans les paroisses puis au sein des synodes régionaux. Le synode national, à travers un véritable travail, est lui-même parvenu à construire un consensus. Mais que signifie la quasi-unanimité du vote ? Ce très large consensus synodal correspond-il à un consensus ecclésial aussi important ? Je ne le crois pas. Mais l'avenir nous dira si la très grande majorité des membres de l'EPUdF se reconnaîtra dans ce vote.

Est-ce à dire que vous pensez qu'il va y avoir des départs ?

Je ne le pense pas. Je ne crois pas que nous observerons le même phénomène que dans l'Église luthérienne de Finlande, qui a subi des départs au moment de l'acceptation de cette bénédiction (après avoir connu des départs pour la raison inverse : le refus de bénir des couples homosexuels). Je crois que le sujet était suffisamment mûr au sein de l'EPUdF. Les fidèles sont aussi des citoyens, ils ont suivi les évolutions sociétales et ont accepté le mariage civil pour les couples de même sexe, le mariage étant avant tout, d'un point de vue protestant, une institution civile. Dans

sa décision, l'EPUdF s'inscrit aujourd'hui dans une évolution générale des Églises protestantes en Europe et en Amérique du Nord. L'Église presbytérienne américaine, les Églises luthériennes européennes, l'EKD dans certains Länder allemands, des Églises réformées suisses ont, les unes après les autres, intégré la bénédiction des couples homosexuels dans leur liturgie.

Quelles pourraient être les conséquences sur la Fédération protestante de France (FPF) ?

Cette décision rend plus visible encore les différences d'appréciation entre les deux pôles du protestantisme, le pôle luthéro-réformé et le pôle évangélique. Sans oublier qu'il existe une sensibilité évangélique au sein de l'EPUdF et que certains luthéro-réformés ne sont pas favorables à la bénédiction de couples de même sexe, sans oublier non plus que quelques évangéliques n'y sont au contraire pas hostiles, les différences réelles d'appréciation de ces deux pôles complexifient, peuvent même contrarier, l'explicitation des positions éthiques de la FPF.

Quelle influence cette décision pourrait-elle avoir sur les autres églises ?

Là encore, cette décision renforce la singularité du protestantisme luthéro-réformé face à l'Église catholique, même si certains catholiques et quelques prêtres sont favorables, à titre personnel, à une forme de bénédiction des couples de même sexe.

La question de la liturgie qui sera choisie pour la bénédiction est donc importante. Sera-t-elle un effacement des différences entre la situation des couples homo et des couples hétéro ? Ou bien prendra-t-elle en compte la singularité des couples de même sexe ? Si, à l'issue des travaux du groupe de travail et le choix d'une liturgie appropriée, l'EPUdF signifie, d'une façon ou d'une autre, la spécificité du couple homo par rapport au couple hétéro, elle "froissera" sans doute moins les catholiques et les évangéliques qui tiennent à valoriser spécialement le mariage d'un homme et d'une femme.

Elle doit donc choisir une voie médiane ?

C'est tout l'enjeu : comment l'EPUdF va-t-elle signifier que cette bénédiction n'est pas juste un supplément d'âme conféré à une évolution sociétale vers un mariage civil que l'on a déclaré "pour tous" ? Comment fera-t-elle pour que cette bénédiction ne soit pas considérée comme une simple concession aux évolutions séculières ? Sur ce sujet comme sur d'autres, c'est en acceptant d'évoluer tout en restant dans leur logique propre que les luthéro-réformés, pourront témoigner de cette "bienveillance inconditionnelle de Dieu" dans le concret de l'existence des hommes dont parle le beau texte "Bénir", adopté au Synode national de Sète.

Propos recueillis par Nathalie Leenhardt

À lire

Pour découvrir le texte adopté par le synode de l'Église protestante unie de France, le 17 mai 2015, cliquez sur le lien suivant : [Bénir, Témoins de l'Évangile dans l'accompagnement des personnes et des couples](#)